



Travail sans équipement de sécurité

Par **Mat75015**, le **06/03/2008** à **10:10**

Bonjour,

je suis commercial sédentaire dans une société de "commerce de gros", régulièrement mon patron me demande de préparer des commandes (ce qui n'est pas inclus dans mon contrat de travail) dans l'entrepot de stockage. Aucun équipement de sécurité ne nous ai fournis, est-ce légal ? Qu'arrive t-il en cas d'accident du travail ?

Merci.